

L'écrivain-e public-que accompagne les personnes dans la rédaction et/ou la compréhension des courriers personnels, officiels ou administratifs. Il ou elle initie des actions collectives: ateliers d'écriture, ateliers slam, lectures à voix haute , recueils de récits de vie, mémoires collectives... Et ce, dans un souci d'émancipation tant individuelle que collective.

L'écrivain-e public-que s'engage à respecter une [charte déontologique](#) qui prône les valeurs fondamentales de l'Education permanente et garantit la confidentialité. Ses services sont entièrement gratuits.

L'écrivain-e public-que n'est pas assistant social, ni psychologue ni agent des services publics. Dès lors, si la demande d'une personne fait appel à des services spécifiques, il ou elle l'oriente vers les services compétents.